

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 03 mars 2026

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 18 février 2026

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CHATELLIER pouvoir à M CHOLET, M DALLET pouvoir à Mme Moisan

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M FAUDIERE

DELIBERATION N°2026-2-012 : Programme de voirie 2026

M FAUDIERE rappelle à l'assemblée que la dotation pour la commune pour l'année 2026 du programme de voirie hors agglomération est de 108 332,72 € HT.

Après échange avec les services de Dinan Agglomération, qui disposent de la compétence voirie hors agglomération, le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2026 est proposé comme suit :

	Longueur (en mètre)	Surface (m²)	Solution technique	Coût HT
Rue de la Ville André – Le Vaurigole	115	520	Béton bitumineux 0/10 à chaud	8 432,00 €
TOTAL				8 432,00 €

Solde de l'enveloppe : + 99 900,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux de voirie hors agglomération pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus, étant entendu que le solde restant sera utilisé en tout ou partie pour faire du curage des fossés,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 05 mars 2026

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

Le Maire,

Michèle MOISAN